

Le bien-être animal

P. LE NEINDRE

ACS-URH, INRA, Clermont Theix, 63122 Saint Genès Champanelle

Ce texte est issu d'une audition devant la commission d'enquête « transparence et sécurité alimentaire française : bilan et propositions » de l'assemblée nationale.

RESUME - Le bien-être des animaux de rente est une préoccupation de la société. Ce texte décrit les diverses méthodes qui sont utilisés pour évaluer les conditions de vie des animaux en terme de bien-être. Les réglementations existantes sur ce sujet et les instances qui les produisent sont évoqués. Il semble possible de prendre en compte les préoccupations du public en interdisant certaines pratiques ou en proposant des produits qui introduisent des spécificités bien-être animal dans leur cahier des charges. Les contraintes réglementaires prises pour améliorer le bien-être des animaux de ferme peuvent avoir des conséquences sur les qualités des produits et la rentabilité dans les filières. Elles peuvent avoir des conséquences dans les échanges internationaux.

Animal welfare

P. LE NEINDRE

ACS-URH, INRA, Clermont Theix, 63122 Saint Genès Champanelle

SUMMARY - Animal welfare is a public concern. The text describes the different methods used for evaluating the welfare of the farm animals and the organisms dealing with the regulations of animal welfare. It seems possible to answer the public concern by forbidding some husbandry practises or by proposing products which guaranty the husbandry practises. Regulations on animal welfare can have consequences on product qualities and on the financial return for the industry. They can also have consequences on the international trading.

INTRODUCTION

Le problème éthique du droit des animaux à vivre dans des conditions satisfaisant leur bien-être ou leur qualité de vie a été évoqué et développé par de nombreux philosophes depuis la Grèce antique jusqu'à des périodes plus récentes. Les thèses défendues peuvent être très diverses. Celle de l'animal-machine incapable de souffrir et donc qui peut être l'objet de toute contrainte n'est plus soutenue. A l'opposé certains proposent que les animaux aient des droits identiques aux humains. Cependant, la plupart des personnes traitant de ce problème admettent que les humains ont au moins des devoirs envers les animaux qu'ils contrôlent.

Cette question du bien-être animal n'est cependant pas limitée à quelques philosophes ou à des extrémistes mais est posée par une proportion importante du public. Ainsi, une enquête conduite sur un échantillon représentatif de la population française a montré que plus de 90 % des personnes considéreraient que les conditions modernes de l'élevage pouvaient conduire à des altérations du bien-être des animaux. Des informations chocs et les différents problèmes récents de la filière animale, ESB et dioxines, ont probablement renforcé cette préoccupation.

Les aspirations du public ou d'une partie du public, dans ce domaine sont plus spécifiquement portées par les Sociétés de Protection des Animaux. Celles-ci sont puissantes au moins dans certains pays européens. Elles ont des actions importantes au niveau de chacun des états mais également au niveau communautaire. En 1991 une pétition de plus d'un million de signatures demandant l'amélioration du bien-être des animaux de rente a été adressée au parlement européen.

Les raisons de cette préoccupation sont multiples et souvent non complètement explicitées. Certaines personnes ont effectivement un souci éthique des conditions de vie des animaux. Cependant, d'autres motifs peuvent être évoqués. En particulier ceux qui ont trait à la sécurité alimentaire ou de façon plus large à la qualité des produits consommés mais aussi parfois à l'environnement.

Après avoir rapidement défini le bien-être animal, les principales instances qui traitent du bien-être animal et les textes législatifs qui s'y rapportent seront décrits. Les rapports entre le bien-être animal et la qualité des produits seront esquissés. Enfin, les conséquences des réglementations sur les échanges intra et intercommunautaires seront précisées.

1. ANALYSE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

1.1 DÉFINITION ET MESURES DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le bien-être peut être défini pour les animaux comme étant « l'état dans lequel l'individu est en harmonie physique et mentale avec son environnement ». D'autres définitions plus opérationnelles ont également été données qui font état de la facilité avec laquelle l'animal s'adapte à son environnement ou qui considère les différentes composantes dont il faut tenir compte pour assurer le bien-être des animaux. Cinq libertés ont ainsi été définies :

- absence de maladie et blessure
- absence de faim, soif et malnutrition
- présence d'abris appropriés et de confort
- absence de peur et d'anxiété
- possibilité d'exprimer les comportements normaux de l'espèce.

Le bien-être est estimé en tenant compte d'une série de paramètres dont :

- La mortalité. Une augmentation de la mortalité liée à certaines pratiques d'élevage traduit des souffrances qui conduisent à la mort.
- La maladie comme les blessures sont souvent des causes de souffrance importantes ou traduisent des contraintes importantes.
- Les réponses physiologiques en particulier l'endocrinologie du stress,
- Les comportements peuvent traduire des difficultés d'adaptation : modifications des rythmes, apparition de comportements répétitifs (souvent appelés stéréotypie : tic à l'appui du

cheval) ou anormaux (automutilation, agressions contre les congénères).

- Enfin, il est possible d'analyser les préférences des animaux soit en leur proposant des choix simples entre divers éléments de l'environnement (sol, condition thermique, aliment, partenaires sociaux) soit en mesurant le prix que les animaux sont prêts à payer pour obtenir une ressource (parcourir une distance, pousser une porte lestée, appuyer sur des boutons).

L'estimation du bien-être est donc possible. Elle est cependant multidimensionnelle et suppose l'intervention de spécialistes scientifiques de disciplines variées avec parfois la nécessité de gérer des effets contradictoires. Ainsi, il a été montré que l'élevage en groupe qui permet aux veaux de boucherie d'exprimer une activité en particulier sociale plus importante qu'en case individuelle s'accompagne d'une augmentation de la mortalité. De multiples éléments peuvent modifier le bien-être tel que nous l'avons défini en particulier les pratiques d'élevage, c'est à dire l'alimentation, le logement, mais également le comportement des éleveurs. Il faut également tenir compte de la sélection des animaux.

1.2 LE DISPOSITIF RÉGLEMENTAIRE

La France dispose depuis 1850 par la loi Gramont d'un texte réglementaire interdisant la cruauté vis-à-vis des animaux en public. Depuis 1976, l'animal est défini comme un être sensible. Cependant, la plupart des développements récents dans ce domaine sont des transcriptions en droit national de directives communautaires.

Il existe dans certains pays de la communauté des règlements sur le bien-être animal plus contraignants que les recommandations communautaires actuelles. Ainsi, la Grande Bretagne vient de décider d'interdire l'élevage des animaux à fourrure et impose des contraintes nouvelles sur le logement des porcs. De la même façon, la Suède impose des mesures contraignantes pour améliorer le bien-être des animaux de ferme.

Deux instances supranationales traitent des problèmes de bien-être des animaux. Le Conseil de l'Europe et la Commission européenne.

Le Comité permanent de la convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages du Conseil de l'Europe existe depuis 1947. Les préoccupations de cette instance sont essentiellement éthiques. Jusqu'à récemment, elle préparait des recommandations qui devaient être acceptées à l'unanimité par les états membres.

Dans la Communauté européenne, l'animal a été considéré comme un produit agricole jusqu'en 1997 et les textes réglementaires sur le bien-être animal devaient éviter les distorsions de concurrence entre les pays de la communauté. Un protocole annexe au traité d'Amsterdam définit désormais l'animal comme un être sensible. Les pays contractants s'engagent à mettre en œuvre les mesures adaptées pour satisfaire le bien-être des animaux.

Dans une première étape, la Commission Européenne pour préparer ces directives peut faire appel à des comités scientifiques qui sont chargés de faire le point sur les connaissances existantes dans le domaine considéré et de proposer des solutions. Les rapports qui sont ainsi rendus s'appuient sur des expérimentations, enquêtes et expertises. Ces rapports incluent généralement une partie socio-économique sur les conséquences éventuelles de contraintes imposées au nom du bien-être animal.

En général, les recommandations des rapports scientifiques portent sur - la mise à disposition de plus d'espace, - des environnements, en particulier sociaux, plus riches, - l'importance d'une attitude positive des acteurs de la filière (fermiers, transporteurs, personnel des abattoirs), - l'amélioration des dispositifs de contention et de transport, - la réduction des temps de transport.

Les rapports émettent donc des opinions. Ils sont transmis aux demandeurs de la Commission. Ces rapports publiés ont porté sur diverses productions (veaux, porcs en élevage intensif, poules pondeuses) ou sur des pratiques (transport des animaux, mise à mort).

En dehors de directives très générales sur l'ensemble des animaux de rente des directives spécifiques à certaines productions ont déjà été produites. Elles comportent des éléments techniques précis et souvent chiffrés et en particulier pour les ruminants :

- Bien-être des veaux : l'élevage en case individuelle sera interdit au-delà de l'âge de huit semaines à partir de 2006.
- Transport des animaux : Il est interdit de transporter les animaux pendant de trop longues périodes et des périodes de repos dans puis hors du camion doivent être respectées (Figure 1).

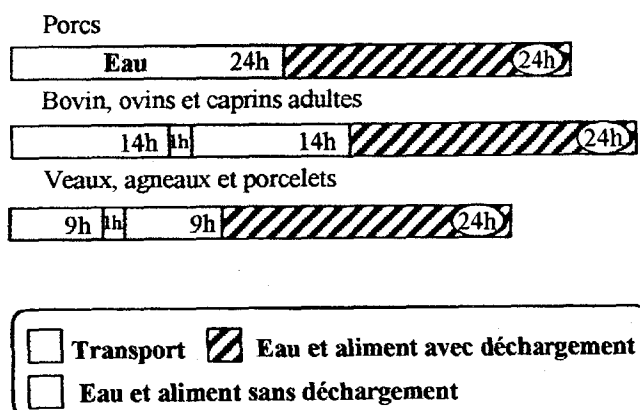
2. CONSÉQUENCES SUR LES FILIÈRES DES MESURES PRISES POUR FAVORISER LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

2.1 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, QUALITÉ DES PRODUITS ET SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

En général on considère que les animaux subissant de faibles contraintes dans les élevages sont moins stressés et moins sujets aux maladies.

Figure 1

Transport de longue durée des animaux (D 95/29/CE)



Le gouvernement suédois a basé en partie sa réglementation en matière de bien-être sur cet argumentaire. En particulier, il considère que l'élevage d'animaux dans des milieux moins contraignants permet de supprimer l'utilisation des antibiotiques comme facteurs de croissance. Cette hypothèse demanderait à être vérifiée plus avant.

Le stress aigu par lui-même modifie les équilibres hormonaux avec une augmentation importante en particulier du cortisol, et une diminution des réserves énergétiques des muscles. Ceci peut provoquer à l'abattage des viandes à coupe sombre chez les bovins ou pisseuse (exudative) chez les porcins.

L'image des produits de la filière animale (qui est une composante de la qualité) pourrait être également altérée si elle ne prend pas en compte le bien-être des animaux. Une forte proportion du public est désormais consciente des contraintes qui sont imposées aux animaux et des souffrances qu'ils subissent. Le consommateur pourrait donc se percevoir directement ou indirectement comme responsable. Ceci peut se traduire par un arrêt de la consommation de produits carnés. Il faut remarquer que la proportion de jeunes femmes ne consommant pas de viande en Grande Bretagne est assez importante et s'accroît. En revanche, la mise en place de nouveaux systèmes d'élevage peut entraîner l'accroissement des pathologies animales comme cela semble être le cas en Grande Bretagne dans les élevages porcins. De même, la décision d'interdire l'élevage des veaux de plus de 8 semaines en case individuelle entraîne des risques importants d'augmentation de la morbidité et de la morbidité.

Les modifications d'un système d'élevage afin d'améliorer les conditions de bien-être des animaux peuvent donc avoir des effets aussi bien positifs que négatifs sur les qualités sanitaires et organoleptiques des produits.

Les mesures prises au nom du bien-être animal peuvent également avoir des conséquences sur la qualité de vie des travailleurs. Ainsi et pour être concret, il y aura obligation en 2012 de loger les poules pondeuses dans des volières disposant de bac à poussière. Or les quelques données dont nous disposons dans ce domaine montrent que les fréquences des allergies et des troubles respiratoires des éleveurs sont sensiblement plus élevées dans ces élevages alternatifs.

2.2 RENTABILITÉ DES FILIÈRES

Un grand nombre de mesures prises au nom du bien-être animal limitent les contraintes imposées aux animaux et peuvent permettre à l'individu des performances supérieures. Ainsi, il a été montré chez les taurillons et les veaux de boucherie que l'augmentation de la surface disponible par animal permet des croissances supérieures. Cependant ces mesures ont, au moins à court terme, des conséquences négatives sur le revenu des acteurs de la filière (éleveurs, transporteurs, abatteurs). Ainsi, des calculs de coûts de production sont rapportés dans le rapport sur le bien-être des veaux de boucherie de la Commission européenne. Le coût du changement de la case individuelle de 70X170 cm au logement collectif (1,5 m² par veau) a été estimé à 119 F/veau.

Une réglementation nationale ou réglementaire limitant les excès que la société juge intolérable et donc à proscrire est indispensable. Il devrait cependant être possible de promouvoir des produits spécifiques qui garantissent la qualité de vie des animaux dont les produits sont en vente. Cet étiquetage permettrait aux consommateurs d'exprimer leur choix personnel en achetant des produits qui même s'ils sont plus chers satisfont leurs aspirations éthiques. Elle permettrait également aux moins fortunés de toujours trouver des produits bon marché. Différents cahiers des charges incluent désormais des critères de bien-être. Il en est ainsi pour l'agriculture biologique. Les contrats territoriaux d'exploitation comprennent également un volet sur le bien-être des animaux. Cette politique positive qui existe déjà en Grande Bretagne semble être prometteuse.

3. ECHANGES INTERNATIONAUX

Cependant, les mesures prises dans un état ou dans l'Union européenne peuvent entraîner des distorsions de concurrence vis-à-vis de l'extérieur et donc la perte de marchés. En effet, les approches du problème sont très différentes suivant les pays. Cette question n'est pas vraiment à l'ordre du jour dans les pays où les besoins élémentaires humains ne sont satisfaits. Les principaux pays concernés par le bien-être animal sont :

- Les Etats-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, il semble que dans ces pays des réglementations en terme de bien-être animal ne soient pas à l'ordre du jour. Des codes de bonne conduite existent mais n'ont pas à ma connaissance un caractère obligatoire.

- Le Canada dispose d'une réglementation en terme de bien-être animal. Il faut remarquer que ce pays vient, comme la communauté européenne, d'interdire pour des raisons de bien-être l'utilisation de l'hormone de croissance chez les vaches laitières.

Les producteurs des pays tiers auront donc plus de facilité à s'introduire sur les marchés communautaires. De plus, il est probable que les groupes industriels qui contrôlent en partie les filières, surtout les plus intensives (production d'œufs, volailles de chair, porcins), délocaliseront leur lieu de production pour ne pas subir les distorsions de concurrence qui pourraient résulter de réglementations. Cette délocalisation peut être envisagée dans des pays potentiellement producteurs telles que les Etats-Unis mais également l'Afrique du Nord ou l'Amérique du Sud.

Dans ce domaine il sera intéressant de voir si les prochaines négociations sur le commerce international permettent de prendre en compte des préoccupations éthiques. L'exclusion de telles préoccupations risque de poser des problèmes à l'ensemble de la filière animale en Europe.

CONCLUSION

Les préoccupations du public pour limiter la souffrance des animaux de ferme sont réelles. Il semble important et légitime de les prendre en compte. Les scientifiques disposent d'outils opérationnels pour évaluer du bien-être animal. Même s'ils ne sont pas parfaits ces outils peuvent être utilisés pour évaluer le risque.

Il semble illusoire de lier strictement le bien-être animal et la sécurité alimentaire. Des élevages imposant de faibles contraintes et la sélection d'animaux plus adaptés limiteraient les risques. Cependant ces risques doivent être évalués globalement tout au long de la chaîne de production.

Des réglementations européennes s'appliquant à l'ensemble de la filière sont sûrement nécessaires pour limiter les excès. Il devrait de plus être possible dans l'avenir de créer des marchés qui assurent les conditions de bien-être des animaux tout au long de leur vie. Ces contraintes pourraient s'appliquer à tous les produits qu'ils proviennent de l'intérieur de l'Europe ou de

l'extérieur. Certaines réussites françaises montrent d'ailleurs qu'il est possible de répondre à un tel défi à condition de repenser des systèmes alternatifs en prenant en compte tous les facteurs techniques et humains.

Pour en savoir plus

Dans la collection INRA « Le point sur » :

Picard, M., Porter, R.H., Signoret, J.P., 1994. Comportement et bien-être animal

Ouedraogo, A.P., Le Neindre, P., 1999. L'homme et l'animal : un débat de société

Adresses de la commission européenne

- Derniers rapports scientifiques sont disponibles :

http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scsh/outcome_en.html

- Réglementations européennes sur le bien-être :

http://europa.eu.int/comm/food/fs/aw/aw_references_en.html
#91-629